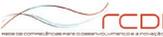


CHIFFRES CLÉS du PROJET WETNET

Zone humide-Localisation (Partenaire du projet) PAYS	Désignation du plan/contrat	Situation actuelle	Parties prenantes impliquées	Nombre d'actions dans le plan	Surface protégée (ha)
Lagune de Caorle -VENETO (Région de Veneto) ITALIE	Accord de planification négocié "Contrat pour les zones humides du système de la lagune de Caorle"	Inscription numérique après la conclusion du projet (la phase de signature a débuté le 30 octobre 2019) (31 adhérents attendus)	49	55	5119 ha
Les plaines de Vercelli -PIÉMONT (Province de Vercelli) ITALIE	Mémorandum d'accord pour la réalisation du contrat de zones humides pour la plaine rizicole de Vercelli	Inscrit le 30 octobre 2019 par 33 parties prenantes	52	19	6729 ha
Parc Naturel de Ljubljansko Barje - CENTRE DE LA SLOVÉNIE (ZRC SAZU) SLOVÉNIE	Mémorandum sur la participation à la conservation des zones humides dans le parc naturel de Ljubljansko Barje	Inscrit le 23 octobre 2019 par 15 parties prenantes	81	16	13.505ha
Marais d'Odiel - HUELVA (FAMP) ESPAGNE	Contrat et plan d'action pour les zones humides des marais d'Odiel	Inscrit le 13 février 2019 par 4 parties prenantes	32	9	18.875ha
Albufera de Valencia-COMUNITÉ DE VALENCE (SEO/BIRDLIFE) ESPAGNE	Albufera de Valence Mémorandum de Coopération	Doit être inscrit avant la fin du projet (20 adhérents attendus)	77	15	21.200ha
Lagune de Cañizar -ARAGON (SARGA) ESPAGNE	Plan de gestion pour la zone humide de la Lagune de Cañizar.	En discussion	89	44	795,02ha
Les Marais du Verdier - DELTA DU RHONE (TOUR DU VALAT) FRANCE	Carte d'adhésion avec la vision partagée.	Signé le 20 juin 2019 par 45 parties prenantes	10	5	100ha
Lagune de Melides -ALENTEJO (RCDI) PORTUGAL	Accord environnemental de la Lagune de Melides.	Inscrite le 17 juin 2019 par 17 parties prenantes	72	18	400ha
Ile de Gozo (GRC) MALTE	Mémorandum de coopération en vue du contrat de zones humide pour l'île de Gozo.	Mémorandum signé par 5 acteurs locaux et il sera ouvert à la signature d'autres acteurs d'ici la fin 2019.	18	16	338,43ha

Partenaire du Projet

 <p>REGIONE DEL VENETO</p> <p>RÉGION DE VENETO (ITALIA)</p> <p>claudio.perin@regione.veneto.it</p>	 <p>PROVENCE DE VERCELLI (ITALIA)</p> <p>pagano@provincia.vercelli.it</p>	 <p>Centre de Recherche d'Arts et des Sciences de Slovénie - ZRC SAZU (SLOVENIA)</p> <p>ales.smrekar@zrc-sazu.si</p>
 <p>FEDERACIÓN ANDALUZA DE MUNICIPIOS Y PROVINCIAS</p> <p>Fédération des Provinces Andelysiennes - FAMP (ESPAGNA)</p> <p>reca@famp.es</p>	 <p>SEO / BIRDLIFE</p> <p>Società Ornitológica Spagnola (ESPAGNA)</p> <p>valencia@seo.org</p>	 <p>Réseau de Développement et Innovation (RCDI) (PORTUGALLO)</p> <p>alexandra.mendoca@rcdi.pt</p>
 <p>GRC-GDA</p> <p>l'Agence de Développement de Gozo (MALTA)</p> <p>gda.grc@gmail.com</p>	 <p>TOUR DU VALAT</p> <p>Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes (FRANCE)</p> <p>ernoul@tourduvalat.org</p>	 <p>CIRF</p> <p>Centre Italien de Restauration des Rivières - CIRFE (ITALIA)</p> <p>info@cirf.org</p>
 <p>SARGA</p> <p>SARGA - Gouvernement d'Aragon (ESPAGNA)</p> <p>strategicprojects@sarga.es</p>		

Contact

CONTACT DE RÉFÉRENCE: Claudio Perin, Région de Veneto. Protection et Développement de la Territoire. Direction du Planification Territorial. Développement technique et projets européens
Calle Priuli, 99. Cannaregio 99, 30121 (Venezia)
Tél : +39 041 279 2375 | Fax : +39 041 279 2383
claudio.perin@regione.veneto.it

wetnet.interreg-med.eu

facebook.com/wetnet

twitter.com/wetnetmed



2,252 M €

Budget du projet

1,914 M €

ERDF / IPA

30 Meses

Durée du projet

WetNet Leçons Apprises

Gestion coordonnée et mise en réseau des zones humides méditerranéennes

Projet cofinancé par l'Union européenne
Fonds de Développement Régional

10/2019

LEÇONS APPRISSES SUR WETNET



Le projet WETNET a abordé la question de la mise en œuvre d'une gouvernance à plusieurs niveaux pour les zones humides du bassin méditerranéen afin d'améliorer leurs écosystèmes et les réseaux locaux environnants.

Le projet visait à assurer une meilleure coordination entre les différents niveaux d'aménagement du territoire et les acteurs impliqués dans la gestion du site, tout en limitant les conflits entre les enjeux de conservation et les activités socio-économiques.

LEÇONS APPRISSES SUR WETNET: CONTRATS DANS LES ZONES HUMIDES

WETNET a initié le processus de contrat des zones humides, qui prenait différentes formes et désignations pour être adapté aux contextes et réglementa-

tions locaux de chacun des pays participants. Ce contrat était défini comme un accord entre parties publiques et privées, impliquant de réels engagements de la part des signataires.

Neuf contrats de zones humides ont été lancés en tant que plans de gouvernance, avec les spécificités suivantes :

Italie : le cadre réglementaire est avancé et bien défini, même s'il n'est pas homogène dans toutes les régions italiennes.

Espagne : accords environnementaux (avec plan d'action joint), en accord avec la directive-cadre sur l'eau.

Portugal : outil novateur à développer dans le cadre des « accords environnementaux négociés » mentionnés à l'annexe VI de la directive-cadre sur l'eau (directive 2000/60 / CE du 23 octobre 2000).

Slovénie : simplifié au mémorandum sur la participation à la conservation des zones humides du Parc Naturel de Ljubljansko Barje.

France : le cadre réglementaire relatif aux contrats rivières / zones humides est avancé et bien défini.

Malte : le mémorandum de collaboration est la première étape, parmi de nombreuses nécessaires, vers un contrat de zones humides pour l'île de Gozo.

Les contrats pour les zones humides comprennent un plan d'action, sa mise en œuvre étant un facteur essentiel. Ils prennent en compte les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action, mais les contrats sur les zones humides dans les sites pilotes n'ont pas garanti la totalité des

engagements financiers pris par les signataires.

ACTIONS

- définition des outils de planification territoriale et de réglementation;
- protection de la biodiversité, de la qualité et la quantité d'eau ;
- restauration des habitats et de la dynamique naturelle des zones humides ;
- développement des infrastructures vertes ;
- développement de l'image de marque et du marketing territorial ;
- promotion du tourisme durable (tourisme toute l'année, création de nouvelles infrastructures,...) ;
- promotion d'un suivi commun (base de données, qualité de l'eau) ;

- éducation à l'environnement ;
- développement durable (activités économiques, agriculture, éco-innovation).

LES PARTIES PRENANTES impliquées dans le processus sont :

Organismes publics : municipalités, agences de l'environnement, ministères ou administrations nationales et autorités régionales compétentes en matière de développement rural, agriculture, élevage, environnement, infrastructures, planification territoriale, patrimoine culturel et centres de recherche / universités.

Entités privées : consortiums de valorisation des terres / irrigation, associations d'agriculteurs, associations sectorielles, groupes d'action locale pour le développement rural, offices de tourisme,

associations de défense de l'environnement.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES:

- La méthodologie utilisée pour développer les processus et le contrat de zone humide doit être adaptée à chaque site spécifique. Il est essentiel de prendre en compte l'hétérogénéité des acteurs et la multiplicité des fonctions liées à la complexité territoriale.
- Difficulté à engager les acteurs.
- Les organismes publics ont des difficultés à assumer de nouveaux engagements financiers liés au plan d'action.
- Nécessité de fournir des documents de communication adéquats pour améliorer la compréhension et l'acceptation des contrats de zones humides.
- Longue durée du processus.